



Ma mère peut-elle me virer ? devoir d'assistance ou non?

Par **proutinou**, le **04/12/2010 à 12:40**

Bonjour, je m'inscris ici aujourd'hui pour vous poser une question, peut-être saurez vous y répondre. Je n'aime pas en général raconter ma vie mais bon.. sans entrer dans les détails allons y..

J'ai une vie de famille assez chaotique, je ne me suis jamais très bien entendu avec ma mère, je vis chez elle depuis toujours, depuis que mes sœurs étaient parties de chez moi le climat c'était un peu tempéré, mais les aléas de la vie ont fait qu'une de mes sœurs est revenu depuis cet été vivre chez ma mère. Et la c'est allé de mal en pis.

A ce jour, ma mère m'a informé qu'elle a donné son préavis pour rendre les clefs de l'appartement dans lequel on vit, afin que je n'ai aucune chance de me retourner et que je sois à la rue au 5 janvier prochain.

Le problème est que je suis étudiante en 2ème année de licence, je suis certes boursière et j'ai un boulot en "vacation" mais cela ne me permet en aucun cas de louer un appartement, et malgré toutes mes recherches je n'arrive pas à trouver un cdi temps partiel afin de pouvoir louer quelques choses.

Les résidences universitaires sont remplies et de plus j'ai deux chats dont je ne peux me séparer, et généralement ce n'est admis... En gros en janvier je serais donc SDF, en plein partiels, en plein hiver ..

Mais ma mère a-t-elle réellement le droit de faire cela?

Voilà j'espère que vous pourrez me répondre.

Par **mimi493**, le **04/12/2010 à 14:11**

Vous virer de chez elle non car c'est aussi votre domicile, mais vu qu'elle a donné son congé et qu'elle va déménager, c'est différent.

Vous devez d'urgence aller voir le service social de votre fac - du crous - du conseil général

Bref, chercher partout.

Quant à vos chats, si vous vous retrouvez en foyer, il va falloir les confier à un tiers.

Votre seule solution

actuellement est de ne pas déménager en même temps que votre mère, devenir occupante sans titre (gardez vos clefs, ne l'avertissez pas que vous allez le faire) et vous pourrez tenir au moins jusqu'à la fin de la trêve hivernale

Par **proutinou**, le **04/12/2010 à 14:46**

Mais nous habitons actuellement en HLM j'ai le droit de garder les clefs et de rester dans l'appartement comme ça ?! C'est sur que si je pouvais au moins rester jusqu'à mars ca sera déjà un poids en moins d'ici la j'aurais peut-être trouver un solution, mais en un mois il est dur de trouver job + appart'

Par **mimi493**, le **04/12/2010 à 15:02**

non, vous n'avez pas le droit mais ils devront vous expulser et ça prendra du temps.rnrnAllez vite voir le bailleur et le CCAS de votre ville en toute urgence (dès lundi matin, ne reportez pas, même si vous loupez des cours), car il est possible que vous ayez un droit de reprise du logement.

Par **proutinou**, le **04/12/2010 à 15:06**

J'ai un partiel le matin que je ne peux pas louper donc je louperais plutôt les cours de l'après-midi.rnrnMerci de votre réponse.